

MAIRIE DE BRUNIQUEL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, COME, TABARLY, LESCURE, SOULIE, ARMAND, BUADES, BASSE, GRIMAL, DEBAYLES, LARRIEU,

Absents excusés :

MM. GILES, STEIN, COMBRES

Secrétaire de séance :

Mme COME Patricia

Avenants au marché de travaux d'aménagement du local, pour le C.L.A.E., pour les lots n° 1 et n° 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne le marché de travaux d'aménagement du local pour le C.L.A.E., des travaux supplémentaires concernant les lots n° 1 et 2 doivent être réalisés. Ces travaux modificatifs entraînent une plus-value pour :

* le lot n° 1 : gros œuvre de 440,00 € H.T.

* le lot n° 2 : cloisons, isolation, faux plafonds de 460,00 € H.T.

La plus-value totale est donc de 900,00 € H.T., ce qui porte le montant total du marché de travaux à 33 132,74 € H.T., soit une plus-value de 2,7921 % par rapport au montant initial de 32 232,74 € H.T.

Le conseil Municipal, après l'examen des pièces présentées et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les avenants au marché de travaux d'aménagement du local pour le C.L.A.E., des lots n° 1 et n° 2 pour une plus-value totale de 900,00 € H.T. (neuf cent euros),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants et toutes pièces s'y rapportant.

Virements de crédits

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 020 : Dépenses imprévues invest.	14 964 .00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues invest.	14 964.00 €	
D 2313-187 : AMENAGEMENT LOCAL POUR LE CLAE		17 460.00 €
D 2313-194 : TOITURES CHÂTEAUX	2 060.00 €	
D 2315-196 : AMENAGEMENT RUES DU VILLAGE	436.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 496.00 €	17 460.00 €

Tarifs des entrées aux châteaux 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des entrées aux châteaux pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE pour l'année 2016 de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

- visite guidée adulte 4,50 €
- visite audio guidée 4,00 €
- visite libre adulte 3,50 €
- visite guidée enfant et groupe 3,00 €
- visite guidée groupè d'enfants 2,50 €
- visite libre enfant et groupe 2,50 €
- gratuit pour les enfants de – de 6 ans

Travaux de sondages sur l'ensemble du chœur de l'église de Saint Maffre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'association les amis de l'église de Saint Maffre, il a été convenu de réaliser des sondages sur l'ensemble du chœur de l'église de Saint Maffre.

Monsieur le Maire précise que deux entreprises ont établi un devis :

- l'entreprise Aude Aussilloux-Correa : 5054, 20 € H.T.
- l'entreprise Edith Garrigues : 4650,00 € H.T.

Il propose de retenir l'entreprise Edith Garrigues et de demander une subvention auprès de l'Etat (50 %), du Conseil Général (25 %) et de la région (si ces travaux sont éligibles).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- DE RETENIR pour les travaux de sondages de l'ensemble du chœur de l'Eglise de Saint Maffre, le devis de l'entreprise Edith GARRIGUES pour un montant de 4650,00 € H.T.,
- DE SOLLICITER des subventions auprès de l'Etat (50 %), du Conseil Général (25 %) et de la Région (si ces travaux sont éligibles),
- DE CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents conséquences des présentes.

Plateaux traversiers route Georges Gandil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental prévoit la réfection en enrobé de la route Georges Gandil.

Le Conseil Municipal souhaite réaliser deux plateaux traversiers et Monsieur le Maire contactera le conseil Départemental pour obtenir des précisions techniques et connaître le coût de l'opération.

Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société « ligérienne granulats » a demandé la possibilité d'exploiter une carrière au lieu-dit THUILIERES (secteur de camis).

A l'unanimité le Conseil Municipal refuse cette proposition.